

Arnarque aux placements: gare à l'usurpation d'identité de professionnels reconnus de l'épargne

Afin de mieux berner les épargnants, les escrocs proposant de faux placements aux rendements mirifiques utilisent de plus en plus souvent le nom de sociétés réputées.

JORGE CARASSO  JorgeCarasso

PATRIMOINE La première fois qu'il est tombé sur le mot « arnarque » en tapant le nom de sa société sur Google, Frédéric Schatzlé a failli tomber de sa chaise. Son entreprise Elite Patrimoine, qui gère la fortune de grands sportifs français, dont des stars de la NBA, a une solide réputation. Mais pendant plusieurs mois, des escrocs ont utilisé le nom et les agréments de sa société pour appâter les internautes, via un site web factice et des placements bidon.

En octobre, son standard téléphonique a commencé à chauffer. « Les gens cherchaient des infos sur des livrets rapportant 5 à 6 % par trimestre. On leur a dit que ce n'était pas nous », se rappelle le patron de cette société toulousaine. Certains épargnants sollicités par la société factice ont pu limiter la casse; d'autres ont beaucoup perdu. Ben, étudiant en finances, a failli s'y faire prendre. « Les e-mails, les échanges téléphoniques : tout était très pro et de nature à rassurer. Les rendements annoncés étaient très attractifs. Ça donnait envie d'y croire », souligne-t-il. Au bout de cinq ou six coups de fil, il a mis fin à ces échanges. « Je posais beaucoup de questions et j'ai commencé à me rendre compte de certaines incohérences », se rappelle le jeune homme.

Ces cas d'usurpation d'identité d'une société de gestion de patrimoine n'est pas isolé. Depuis le début de l'année, l'Autorité des marchés financiers (AMF) en a recensé une centaine. Les méthodes ne sont pas nouvelles, les premières alertes datant de 2015. « Ce qui est nouveau, c'est l'ampleur du phénomène », confirme Claire Castanet, directrice des relations avec les épargnants à l'AMF.

Les aigrefins prospèrent en proposant des produits atypiques : métaux précieux, bitcoins, placements spéculatifs... Pour cela, ils démarchent par téléphone tout va. Les références à une société bien établie (dénominations sociales, nom commercial, agréments, adresse...) visent à berner les épargnants. Très souvent, les escrocs utilisent des sites internet vitrines dont le contenu a été copié sur des plateformes existantes. Les arnarques aux faux placements, avec ou sans usurpation, auraient coûté pas moins d'un milliard d'euros aux épargnants de mi-2017 à mi-2019, selon une estimation du parquet financier.

Les contenus des vrais sites sont dupliqués

Face à la montée de ces signalements, l'Anacofi, une des principales associations de conseillers en gestion de patrimoine (CGP), vient de saisir le procureur de la République pour l'alerter sur ces fraudes. « Nos adhérents voient leur nom traîné dans la boue, c'est très grave », indique David Charlet, son président. « Pour nous, c'est terrible en termes d'image. Nous ne sommes pas des gens qui démarchons », se désole Frédéric Schatzlé, d'Elite Patrimoine.

Ces escrocs savent se positionner sur les tendances du moment. Ces derniers mois, les arnarques aux fausses SCPI (société civile de placement immobilier) se sont multipliées, surfant sur l'appât des Français pour l'immobilier en parts. Ces fausses SCPI auraient coûté près de 5 millions d'euros aux épargnants, selon l'AMF. Des chiffres sans doute minorés. « La base de cette escroquerie, c'est l'usurpation d'identité », appuie Claire Castanet.

En mai, Franck Caldarella et sa société, SCPI-solution.com, et ses

agréments siphonnés. Ce CGP a porté plainte à la gendarmerie, puis a contacté Facebook et Google, sans effet. Il a alors écrit sur la page Facebook du site escroc, en expliquant qu'il s'agissait d'une arnarque. Deux jours après, le site et la page Facebook disparaissaient, ce genre d'aigrefins n'aimant pas la contre-publicité.

Le professionnel subit encore les conséquences de cette arnarque. Google déclassa systématiquement les contenus dupliqués. Sa plateforme, jadis très bien référencée sur Google, se perd aujourd'hui dans les limbes du moteur de recherche. « On a perdu 50 % de notre trafic. C'est moins de visibilité, moins de contacts clients, moins de business. Cela a mis à terre deux ans de travail » se désole ce CGP.

Les grands groupes internationaux ne sont pas à l'abri de ces malversations. En témoin l'alerte sur la première page du site internet de Vinci Airports, leader mondial des concessions d'aéroport. Le nom de cette société est actuellement utilisé par des individus ou sociétés en vue de proposer des placements immobiliers dans des parkings. « Il s'agit là de faits frauduleux », averti Vincent. Les arnarques aux fausses places de parking auraient coûté près de 3,9 millions d'euros aux épargnants depuis janvier, selon l'AMF.

Les identités étant usurpées avec des sites bien imités, les vérifications sont plus difficiles pour les épargnants. « Il faut aller plus loin qu'une simple vérification de nom et être très précis », indique Claire Castanet. La seule constatation de l'existence du professionnel ne suffit pas. Les informations comme la dénomination sociale, le nom commercial, l'adresse, le numéro d'agrément « doivent être

strictement identiques à l'établissement recherché » sur le site du registre des agents financiers (Regafi) ou sur le site Orias (qui recense les conseillers en investissements financiers), alerte l'ACPR, le gendarme de la banque et de l'assurance.

Un numéro dédié pour les épargnants piégés

« Il faut être vigilant par rapport aux offres, martèle Claire Castanet. Il faut rappeler, vérifier les adresses. Ce n'est pas naturel d'être appelé. C'est à l'épargnant de gérer son épargne. » Derrière les sites vitrines et les adresses prestigieuses, il y a souvent des numéros bidon. « J'ai appelé la société qui avait dupliqué mon site internet. Je suis tombé sur une société qui louait des bureaux à l'heure, près des Champs-Élysées », raconte Franck Caldarella. Aux particuliers harponnés par téléphone de redoubler de vigilance. Ceux qui sont tombés dans le piège peuvent appeler un numéro dédié (0811 901 801) géré par l'AMF et l'ACPR, et être accompagné en cas de plainte. ■

Nos adhérents voient leur nom traîné dans la boue, c'est très grave

DAVID CHARLET, PRÉSIDENT DE L'ANACOFI, UNE DES PRINCIPALES ASSOCIATIONS DE CONSEILLERS EN GESTION DE PATRIMOINE (CGP)

NESTLÉ VEND SES EAUX EN CHINE

□ Nestlé, le géant suisse de l'alimentation va vendre ses activités d'eau en bouteille en Chine au brasseur Tsingtao Brewery, avec qui il a également conclu un partenariat pour sa marque Nestlé Pure Life. La transaction, dont le montant n'a pas été dévoilé, prévoit le transfert de la marque locale, Dashan Yunnan Shan Quan, au brasseur chinois, qui va également reprendre trois usines.

NEYMAR DIVORCE DE NIKE

□ Neymar s'est séparé de Nike au bout de quinze ans d'un des plus gros contrats de sponsoring de l'équipementier américain. Selon le site d'informations brésilien UOL, les négociations pour renouveler ce contrat étaient dans l'impasse depuis des mois. Elles ont échoué sur le montant de la rémunération du joueur. Le journal brésilien, *Folha de São Paulo*, affirme que le dernier contrat signé par Neymar avec Nike, pour 105 millions de dollars, durait onze ans, jusqu'en 2022.

LE REVENU MINIMUM EN PANNE EN ESPAGNE

□ Près de trois mois après sa création, le revenu minimum vital est au point mort en Espagne. Officiellement, sur les 750 000 premières demandes, 143 000 ont été analysées et 80 000 approuvées, depuis le 15 juin. L'administration est débordée. Selon le principal syndicat de fonctionnaires, seuls 6 000 dossiers ont été analysés, car les 74 000 flyers touchés déjà des allocations familiales en ont été bénéficiaires d'office.



L'entreprise de Frédéric Schatzlé, Elite Patrimoine, qui gère la fortune de sportifs, a récemment été victime d'escrocs, qui ont utilisé le nom et les agréments de la société. MICHEL VIALA/ODM